

Bureau de la métropole du 28 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
14 septembre 2018

Conseillers en exercice
37

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme B. ABIVEN, M. J-L. POLARD, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

, M. R. HERVE, Mme B. MALGORN, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

B 2018-09-286 HABITAT

TINERGIE : rénovation énergétique des copropriétés – attribution de subventions concernant les audits énergétiques simples dans le cadre du dispositif Tinergie copropriétés.

La rapporteure, Mme Tifenn QUIGUER
donne lecture du rapport suivant

HABITAT – TINERGIE : rénovation énergétique des copropriétés – attribution de subventions concernant les audits énergétiques simples dans le cadre du dispositif Tinergie copropriétés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

En 2016, Brest métropole a créé au sein de la plateforme de rénovation énergétique Tinergie une filière spécialisée dans l'accompagnement des ensembles immobiliers en copropriétés.

Ce dispositif permet d'accompagner les porteurs de projets en leur proposant un parcours sécurisé ainsi que des financements destinés à favoriser les performances des projets.

S'agissant de l'évaluation énergétique initiale, certains ensembles immobiliers, notamment les plus petits s'orientent vers un audit énergétique simple.

Pour des raisons techniques et financières, ces copropriétés ne s'appuient pas sur l'outil Diagnostic Technique Global (DTG) éligible à une aide financière de 50% au titre du Programme des Investissements d'Avenir Ville De Demain (PIA VDD) et des fonds propres de la collectivité (délibération du Bureau de la métropole du 8 juillet 2016).

Afin de favoriser la dynamique du projet et d'inciter le passage à l'acte de tous les profils de copropriétés, Brest métropole a décidé de soutenir financièrement les ensembles immobiliers réalisant un audit énergétique simple.

Conformément à la délibération du Bureau de la métropole en date du 7 juillet 2017, l'aide attribuée aux syndicats de copropriétaires pour la réalisation d'un audit énergétique simple correspond à 50% du montant de l'audit toutes taxes comprises.

Deux nouvelles copropriétés (13 logements) souhaitent à ce jour réaliser un audit énergétique simple pour un coût de prestation total de 5 592,00 € (ce montant correspond à une quote-part d'environ 430 € par logement) dont 2 796,00 € de subvention de la métropole.

La subvention sera versée au bénéficiaire sur présentation du livrable de l'audit énergétique et de la facture acquittée.

Les crédits sont prévus au budget, programme 645 – article 758 D20 42

DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, et après avis des commissions compétentes :

- d'approuver l'attribution des subventions aux bénéficiaires dont la liste est jointe à la présente délibération,
- d'autoriser le versement de la subvention une fois les conditions réalisées,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre des dispositions qui précèdent.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSITION
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE